

LE PROGRAMME D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS ÂGÉS

Question n° 1732—M. Nystrom:

1. Combien de personnes ont reçu de l'aide pour se trouver un emploi aux termes du programme d'emploi des travailleurs âgés du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, depuis l'entrée en vigueur de ce programme?

2. Combien de ces personnes ont réussi à se trouver un emploi grâce à ce programme?

3. A-t-on effectué une étude complémentaire sur ces personnes et, dans l'affirmative, quel pourcentage occupe encore son poste un an après l'avoir obtenu?

4. Combien a coûté ce programme au Ministère, pour chaque année écoulée depuis son entrée en vigueur?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Le ministère n'a pas de programme particulier pour aider les travailleurs âgés à obtenir un emploi. Tous les gens qui cherchent un emploi peuvent obtenir des Centres de main-d'œuvre du Canada, les services les plus susceptibles de répondre à leurs besoins particuliers. Les clients ne sont pas classés en catégories de ce genre et nous ne pouvons donc pas donner des chiffres relatifs à des groupes particuliers. Depuis environ vingt ans, le gouvernement fédéral s'est engagé dans un programme d'éducation permanente visant à éliminer la discrimination quant à l'âge dans l'emploi. Au moment de la réorganisation ministérielle du gouvernement en janvier 1966, la Direction de la réadaptation civile du ministère du Travail, qui était chargée de ce programme, a été rattachée au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, puis enfin à notre ministère, qui a assumé cette fonction.

2. Nous ne sommes pas en mesure de déterminer combien de travailleurs ont réussi à obtenir un emploi, soit directement, soit indirectement, à la suite de ce programme d'éducation.

3. Non.

4. Le programme d'éducation fait partie d'un programme plus vaste et les frais ne sont pas inscrits séparément. Nous estimons, cependant, que depuis le 1^{er} janvier 1966, les traitements, les frais d'impression et d'affranchissement s'élèvent environ à \$23,000 par année.

«L'OPÉRATION RÉCUPÉRATION»

Question n° 1733—M. Nysirom:

1. Combien de personnes ont reçu de l'aide pour se trouver du travail aux termes du Programme «Opération récupération» du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, depuis l'entrée en vigueur de ce programme?

2. Combien de ces personnes ont réussi à se trouver un emploi grâce à ce programme?

3. A-t-on effectué une étude complémentaire sur ces personnes et, dans l'affirmative, quel pourcentage occupe encore son poste un an après l'avoir obtenu?

4. Combien a coûté ce programme au Ministère, pour chaque année écoulée depuis son entrée en vigueur?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Depuis 1967, date à laquelle le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration fut chargé de l'Opération récupération, le nombre suivant d'étudiants ont reçu de l'aide pour obtenir un emploi au Canada: 1967-1968, 979; 1968-1969, 1,332; 1969-1970, 2,696 (au 27 avril 1970).

2. Les étudiants et les employeurs ne sont pas tenus de signaler au ministère s'ils ont obtenu ou rempli un poste à la suite de leur participation au programme. Cependant, une enquête a été menée en 1968 auprès des étudiants qui ont participé au programme de 1967-1968. Six cent quatre étudiants qui avaient rempli et envoyé le questionnaire ont dit qu'ils avaient reçu 749 demandes de renseignements et 244 offres d'emploi.

3. Ce groupe n'a pas fait l'objet d'un rapport depuis l'enquête de 1968.

4. Les montants que le ministère a consacrés à ce programme chaque année depuis 1967 sont les suivants: 1967-1968, \$71,260; 1968-1969, \$125,700; 1969-1970, \$100,000.

L'AIDE AU PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT DES IMMIGRANTS

Question n° 1737—M. Nystrom:

1. Combien de personnes ont reçu de l'aide pour se trouver un emploi aux termes du Programme d'établissement des immigrants du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, depuis l'entrée en vigueur du programme?

2. Quel pourcentage de ces personnes le Ministère a-t-il réussi à placer?

3. A-t-on fait une étude complémentaire sur ces personnes et, dans l'affirmative, quel pourcentage occupe encore son poste un an après l'avoir obtenu?

4. Combien a coûté ce programme au Ministère, pour chaque année écoulée depuis son entrée en vigueur?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1 et 2. Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ne fait pas, aux fins de la statistique des placements en emploi, la distinction entre les clients de ses Centres de main-d'œuvre du Canada qui sont des immigrants nouvellement arrivés ou des citoyens canadiens. Il n'est donc pas possible de donner une réponse à ces questions.

3. Le ministère entreprend actuellement un important relevé des immigrants durant